

Chers membres,

Comme vous le savez peut-être déjà, la CSQ a adopté en mai 2020 son nouveau régime d'assurance collective de personnes : le régime Alter ego – L'avantage CSQ. Doté d'une nouvelle structure innovante et flexible, ce régime entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Choisir vos protections : un incontournable

En tant que membres de la CSQ, vous êtes invités à participer à la campagne d'adhésion au nouveau régime. Cette campagne, qui se tiendra du **9 novembre au 4 décembre 2020 inclusivement**, vous donnera l'opportunité de choisir vos garanties en assurance collective.

Si vous ne participez pas à la campagne d'adhésion, des protections équivalentes à ce que vous possédez déjà vous seront attribuées. Si vous êtes exemptés du régime, nous vous invitons tout de même à participer afin d'identifier vos personnes bénéficiaires en assurance vie.

### Un site pour alimenter votre réflexion

Afin de bien choisir le contenu de vos protections en assurance collective, la CSQ a mis sur pied le site **alterego.lacsq.org**. Vous y trouverez une foule d'outils pouvant vous aider à faire un choix éclairé. Vous pourrez aussi consulter toute la documentation détaillant le nouvel aménagement du régime, les garanties et leurs coûts.

Sur le site, vous pouvez également vous inscrire à des séances de formation sur le nouveau régime Alter ego – L'avantage CSQ. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire en y inscrivant vos coordonnées et à choisir la date et l'heure qui vous conviennent.

### Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous :

- Par clavardage à partir du site **alterego.lacsq.org**
- Par courriel à l'adresse **[alterego@lacsq.org](mailto:alterego@lacsq.org)**
- Ou avec l'assureur, par téléphone au **1 888 CSQ-0006**

Vous pouvez aussi obtenir plus d'information auprès de votre syndicat local.